

**Section : Histoire – Géographie**

Commentaire, analyse scientifique, utilisation pédagogique de documents historiques ou géographiques fournis au candidat dans la discipline choisie par celui-ci au moment de son inscription.

Durée : 5 heures

**Sujet : Les exclus et les laissés-pour-compte dans les révoltes (années 1770-1804) : France, Etats-Unis, Saint-Domingue, Irlande, Pays-Bas autrichiens et Provinces-Unies**

**Document 1 : Le « Quatrième ordre » de Dufourny de Villiers »**

Source : Dufourny de Villiers, Cahiers du quatrième ordre, celui des pauvres journaliers, des infirmes, indigents, etc., l'ordre sacré des infortunés, n°, 25 avril 1789.

**Document 2 : Lettre des représentants de la nation Cherokee à George Washington, président des États-Unis, 19 mai 1789.**

Source : "Discours des chefs cherokees à propos de la dépossession de leurs terres, adressé au Congrès américain", vers 1780-1800, in *Voix autochtones*, éd. Gilles Havard, Les Classiques Garnier, 2010.

**Document 3 a : Discours d'un armateur nantais, Mosneron de l'Aunay, armateur nantais député à l'Assemblée législative, à la Société des jacobins**

Source : Barnave, A. (1790). *Discours à l'Assemblée nationale sur la traite des Noirs (8 mars 1790)*. In *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, 1re série, tome XII, Paris, Imprimerie nationale, p. 70.

**Document 3 b : Discours de Robespierre, 13 mai 1791**

Source : Discours de Robespierre à l'Assemblée constituante, 13 mai 1791, cité dans *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, Première série, Tome 26, Paris, CNRS Éditions, 1888.

**Document 4 : Les droits de la femme énoncés par Olympe de Gouges**

Source : Olympe de Gouges, Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, 1791

**Document 5 : Club des femmes patriotes dans une église**

Source : Dessin à la plume et encre de Chine, de Chérieux, 1793, BnF, département des Estampes et de la Photographie, Paris.

**Document 6 : La disette du pain**

Source : gouache de Jean-Baptiste Lesueur, entre 1794 et 1796, Musée Carnavalet, Paris.

**Document 7 : Chanson « Les pots cassés, mars 1795**

Source : « Les Pots cassés », chanson révolutionnaire anonyme (1793), in *Chants révolutionnaires 1789–1795*, éd. Jean-René Dereix, Paris, Tallandier, 1989.

**Document 8 : Portrait du député Belley, 1797**

Source : Anne-Louis Girodet, « Jean-Baptiste Belley, député de Saint-Domingue à la Convention », huile sur toile, 1797, Château de Versailles.

### **Document 1 : Le « Quatrième ordre » de Dufourny de Villiers » 25 avril 1789**

« S'il est démontré, s'il est évident d'ailleurs que le puissant et le riche ont moins besoin de la société que le pauvre, que le puissant et le riche ont moins besoin de la société que le pauvre, que c'est pour le faible, le pauvre et l'infirme, que la société s'est formée, et que c'est enfin une des clauses fondamentales du pacte de société, que de préserver tous les individus de la faim, de la misère et de la mort qui les suit ; je ne demanderai pas seulement pourquoi il y a tant de malheureux, mais pourquoi, il y a tant de malheureux, mais pourquoi ils ne sont pas considérés chez nous comme des hommes, comme des frères, comme des Français. (...) Pourquoi cet ordre qui, aux yeux de l'humanité, aux yeux de la vertu, comme aux yeux de la religion, est le premier des ordres, l'ordre sacré des infortunés ? pourquoi dis-je cet ordre, qui n'ayant rien, paye plus, proportionnellement, que tous les autres, est le seul qui, conformément aux anciens usages tyranniques des siècles ignorants et barbares, ne soit pas appelé à l'Assemblée nationale, et envers lequel le mépris est, j'ose dire, égal à l'injustice ? (...) »

Si toujours guidés par la voix publique et par la sensibilité de chacun des députés, les Etats-généraux voulaient aller au-devant des infortunés par une démarche calmante et même consolatrice, leur faire pressentir le changement de leur sort ; ils pourraient statuer par une suite de l'autorité souveraine qui leur appartient, que la forme de la convocation actuelle étant soumise de droit à leur examen et proposée à leur approbation, ils la regardent comme incomplète, puisqu'elle n'embrasse par l'universalité des Français, et surtout cette portion qui est la plus intéressée au meilleur ordre moral ».

### **Document 2 : Lettre des représentants de la nation Cherokee à George Washington, président des États-Unis, 19 mai 1789.**

« Frère. Lors de notre dernier traité tenu en Caroline du Sud, nous avons abandonné à nos frères blancs toute la terre que nous pouvions épargner, et n'avons que peu, pour élever nos femmes et nos enfants, et nous espérons que vous ne laisserez plus aucun peuple nous en prendre sans notre consentement. Nous ne sommes ni oiseaux ni poissons ; nous ne pouvons ni voler dans les airs ni vivre sous l'eau, donc nous espérons que la pitié s'étendra vers nous : nous sommes faits de la même main et dans la même forme que vous-mêmes. Nous vous envoyons quelques-uns de nos chefs et guerriers pour vous parler et nous espérons que vous réglerez les choses avec eux à notre entière satisfaction, et qu'ils puissent rentrer chez eux avec de bonnes nouvelles de paix et d'amitié, et tout ce que le Congrès et nos représentants feront sera tenu. »

### **Document 3 a : Discours d'un armateur nantais, Mosneron de l'Aunay, armateur nantais député à l'Assemblée législative, à la Société des jacobins**

« Il convient, Messieurs, de ne pas perdre un moment pour rassurer les planteurs et pour les ramener aux sentiments d'amour et d'attachement qu'ils doivent à la mère patrie. Il faut ôter tout prétexte aux ennemis étrangers et intérieurs ; il faut donc que l'Assemblée décrète que la traite des Noirs sera continuée comme par le passé.

Ici, j'aperçois la Déclaration des Droits de l'homme qui repousse ce décret ; (...) mais j'aurai le courage de vous dire que c'est l'écueil placé dans toutes nos relations extérieures et maritimes. (...)

Il faut donc décréter que l'Assemblée nationale n'entend faire aucune application de ses décrets aux colonies, et que leur commerce ainsi que toutes les branches qui en dépendent seront exploités comme par le passé. »

### **Document 3 b : Discours de Robespierre le 13 mai 1791**

« L'intérêt suprême de la nation et des colonies est que vous demeuriez libres, et que vous ne renversiez pas de vos propres mains les bases de la liberté. Périssent les colonies ! (il s'élève de violents murmures) s'il doit vous en coûter votre bonheur, votre gloire, votre liberté ! Je le répète : périssent les colonies si les colons veulent par leurs menaces, nous forcer à décréter ce qui convient le plus à leurs intérêts ! Je demande que l'Assemblée déclare que les hommes libres de couleur ont le droit de jouir des droits de citoyens actifs. »

#### **Document 4 : Les droits de la femme énoncés par Olympe de Gouges, 1791**

« Art. 1<sup>er</sup>. La femme naît libre et demeure égale à l'homme, en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. (...)

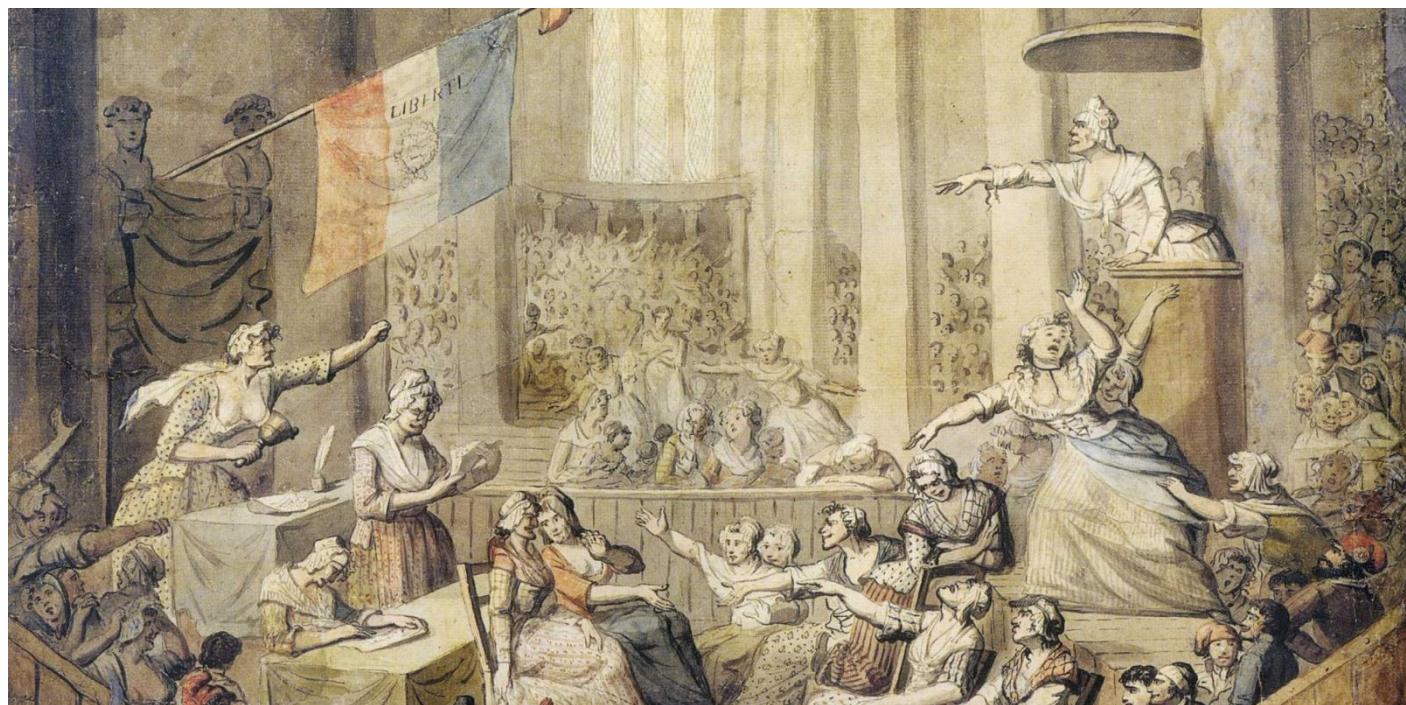
Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune ; pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi.

Art.11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute citoyenne peut donc dire librement, je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi (...)

#### **Postambule**

Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnaiss tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. O femmes ! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles ? »

#### **Document 5 : Club des femmes patriotes dans une église**



## Document 6 : La disette du pain



## Document 7 : Chanson « Les pots cassés », mars 1795

« Jacobins et royalistes  
Buveurs de sang, anarchistes,  
De vos infernales listes  
Que ces noms soient effacés.  
Vous courez à la besace  
Lorsque vous faites la chasse ;  
C'est toujours le peuple en masse  
Qui paiera les pots cassés.  
Pour le nom de démocrate,  
Pour celui d'aristocrate,  
Pour une grosse cravate,  
Vous vous battez tant qu'assez.  
La paix vous est nécessaire,  
Ne vous faites plus la guerre,  
Et l'Autriche et l'Angleterre  
Paieront tous vos pots cassés.  
Plus nous changeons de régimes,  
Plus nous faisons de victimes,  
Plus nous nous creusons d'abîmes  
Où nous serons entassés.  
Sitôt que l'on change en France  
Gouvernement ou finance,  
Le bon peuple a l'assurance  
De payer les pots cassés. »

**Document 8 : Portrait du député Belley, 1797**

